



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019

### ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, RAPP LEROY, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, MOUTET, GIRAUD, Adjoints

MM, BOISARD, JEANNE, NORMAND, GOURGUECHON, COCHELIN, JUBERT, GILLET, MARTIN,  
MAGNE, RIVERAIN, GREVEL

### ABSENTS EXCUSÉS

Madame Sylvie GOUSSARD qui donne pouvoir à Madame Evelyne RAPP LEROY

Monsieur Jean-Christophe DOUSSET qui donne pouvoir à Monsieur Pascal LHOSTE

Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Nicole MARTINI qui donne pouvoir à Madame Stéphanie MARTIN

Madame Brigitte DUFER qui donne pouvoir à Monsieur Eric JUBERT

Madame Valérie GALLOPIN qui donne pouvoir à Monsieur Fabien GILLET

### ABSENTS

Madame Suzie PETIT

Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Patrick GOURGUECHON est élu secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- Décisions modificatives Budget Eau
- Subvention exceptionnelle à l'association Canoë Kayak Club Bonnevalais
- Fixation tarifs droit d'entrée à l'animation « Bulle sur l'eau »

Point à retirer de l'ordre du jour :

- Modification de la délibération 2019/039 « signature des actes de cession établis par acte administratif, désignation de l'adjoint en charge de la signature »

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire a ouvert une ligne de trésorerie de 500 000 euros.

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements :

- de Madame LORIN, directrice de l'école Saint-Sauveur pour les lots
- du Rendez-vous du Tilleul pour les travaux effectués dans leurs locaux
- de Monsieur Thierry GRUSON, pour la création d'un poste de professeur de percussion au sein de l'école municipale de musique
- de Madame ALLION, directrice de l'école « Le Petit Poucet » pour le prêt de la salle des fêtes

Le compte rendu de la séance du 9 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

### 1- CRÉDITS ALLOUÉS À L'OGEC SAINT-SAUVEUR ANNÉE 2018-2019

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de verser la somme de 60 066 euros à l'OGEC Saint-Sauveur pour les 71 élèves bonnevallais scolarisés à Saint-Sauveur.

### 2- REVERSEMENT DE RECETTES DE L'ANNÉE 2018 DU BUDGET BATEAUX VERS LE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de reverser du budget Bateaux vers le budget Principal la somme de 491 euros correspondant à la vente des chapeaux et des DVD.

### 3- ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET BÂTIMENTS

Le Conseil, par 22 voix Pour et 3 Abstentions (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne), DÉCIDE d'admettre en non-valeur au compte 6541 la somme de 2 175,03 € TTC, au budget Bâtiments sur l'exercice 2019.

### 4- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget Principal :

Compte 10226 Taxe d'aménagement : + 4 000 €

Compte 2313 Constructions en cours: - 4 000 €

Compte 2031 Frais d'étude : + 2 000 €

Compte 2033 Frais d'insertion : + 1 000 €

Compte 2313 Constructions en cours: - 3 000 €

### 5- DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ SUR LA RD17 RUE DE CHARTRES - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 2019-084 DU 4 AVRIL 2019 « FONDS DE CONCOURS »

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents à intervenir dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité sur le RD17 rue de Chartres, DÉCIDE l'annulation de la délibération 2019-084 du 4 avril 2019.

### 6- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2019/039 « SIGNATURES DES ACTES DE CESSION - DÉSIGNATION DE L'ADJOINT »

Le Conseil, à l'unanimité, ACCEPTE de retirer ce point de l'ordre du jour.

### 7- TARIFS REPAS RÉPUBLICAIN DU 14 JUILLET 2019

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 12 euros pour les adultes et 5 euros pour les enfants le prix du ticket du repas républicain qui aura lieu le dimanche 14 juillet 2019 à la salle des fêtes.

## 8- FIXATION DES TARIFS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ANNÉE 2019/2020

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de maintenir les tarifs de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2019-2020 :

|                                    | 1 <sup>er</sup> enfant | 2 <sup>ème</sup> enfant | 3 <sup>ème</sup> enfant |
|------------------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Solfège ou instrument</b>       |                        |                         |                         |
| Instrument seul Bonneval           | 47 euros               | 45 euros                | -                       |
| Solfège seul Bonneval              | 47 euros               | 45 euros                | -                       |
| Solfège ou instrument Hors Commune | 59 euros               | 57 euros                | -                       |

Réduction de 50% pendant la 1<sup>ère</sup> année à l'harmonie et gratuité les années suivantes.

### **Solfège+instrument**

|              |          |          |   |
|--------------|----------|----------|---|
| Bonneval     | 70 euros | 45 euros | - |
| Hors commune | 83 euros | 59 euros | - |

Réduction de 50 % pendant la 1<sup>ère</sup> année à l'harmonie et gratuité les années suivantes.

### **Location d'un instrument/an**

|  |          |          |   |
|--|----------|----------|---|
|  | 36 euros | 21 euros | - |
|--|----------|----------|---|

## 9- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA SAINTE-CÉCILE

Le Conseil, à la majorité, Madame GREVEL et Monsieur BOISARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association Sainte-Cécile.

## 10- CRÉATION DE POSTES

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet, auprès du service de l'école maternelle
- 1 poste d'ATSEM à temps complet, auprès du service de l'école maternelle

## 11- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION POUR L'ACQUISITION DE CARS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région pour l'acquisition d'un car.

## 12- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant

## 13- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET DE L'EAU

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget de l'Eau :

|  |            |
|--|------------|
| Compte 2156 Matériel spécifique d'exploitation :             | + 21 000 € |
| Compte 2315 Installations, matériels et outillages en cours: | - 21 000 € |

#### 14- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CANOË KAYAK CLUB BONNEVALAIS

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association Canoë Kayak Club Bonnevalais.

#### 15- FIXATION TARIFS DROIT D'ENTRÉE ANIMATION « BULLE SUR L'EAU »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 2 euros TTC le droit d'entrée pour l'animation « Bulle sur l'eau » qui sera proposée les 13 et 14 juillet 2019, à la Capitainerie.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21h05

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Joël BILLARD

